

Référentiel de diplôme

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole



“Lad-cavalier
d’entraînement”


Photo couverture : Photothèque MAAF - Établissements de l'enseignement agricole
Source : Établissements de l'enseignement agricole

Référentiel de diplôme
Certificat d'aptitude professionnelle
agricole
spécialité "Lad-cavalier d'entraînement"

Sommaire

Référentiel professionnel	1
Contexte de l'emploi visé	3
Fiche descriptive d'activités	7
Situations professionnelles significatives	11
Référentiel de certification	13
Liste des capacités attestées par le diplôme	15
Épreuves de l'examen.....	17
Unités capitalisables	25
Tableau des équivalences entre épreuves et unités capitalisables	26
Référentiel de formation	27
Présentation générale	29
Architecture de la formation	30
Unités de formation	33
Siglier	53





Référentiel de diplôme
Certificat d'aptitude professionnelle
agricole
spécialité "Lad-cavalier d'entraînement"

Référentiel professionnel

Le référentiel professionnel du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) spécialité «lad-cavalier d'entraînement» décrit les emplois de niveau V de salarié dans le secteur agricole des écuries de courses de trot et de galop.

Le référentiel professionnel est composé de trois parties : la première fournit un ensemble d'informations relatives au contexte des emplois visés, la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive d'activités (FDA) et la troisième présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

1- Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

1.1- Faits et chiffres

Les entreprises hippiques sous statut agricole représentent environ 39 000 emplois¹ répartis essentiellement entre :

- l'entraînement des chevaux de course avec environ 2 900 entreprises,
- le secteur de l'équitation de loisir et de compétition avec environ 7800 entreprises,
- le secteur de l'élevage avec environ 42 700 éleveurs dont 895 possèdent plus de 10 juments.

Ce référentiel concerne le secteur particulier des courses : courses de trot (trot attelé et monté) et de galop (plat et obstacle). En 2012, ce secteur comptait 2804 entraîneurs (environ 40% pour le galop et 60 % pour le trot) dont près de 860 sont employeurs de main d'œuvre. L'âge moyen des entraîneurs est de 49 ans . Le nombre de salariés est évalué à environ 4 000 avec une moyenne d'âge de 33 ans pour les hommes et 27 ans pour les femmes. Sur les 10 dernières années, l'évolution des emplois reste positive bien qu'un léger recul soit observé entre 2011 et 2012. Le taux de féminisation augmente : le nombre de femmes a doublé entre 2003 et 2012².

Plus de 18 000 courses en 2012, 60% pour le trot et 40% pour le galop, sont organisées dans les quelques 240 hippodromes en activité². En 2012, le nombre de chevaux entraînés est évalué à 28 100.

1.2- Types d'entreprises et/ou d'établissements du secteur des courses

Une écurie de courses accueille des chevaux afin de les entraîner et de les préparer au mieux aux courses publiques. On distingue par leur organisation et fonctionnement différents, les

écuries qui préparent les chevaux pour les courses de galop et celles qui les préparent pour les courses de trot. On les nomme entreprises d'entraînement avec à leur tête un entraîneur.

1.2.1- Écuries de galop

Les écuries sont généralement regroupées autour des centres d'entraînement (Chantilly, Maisons-Laffitte, Pau, Lyon...) avec mise à disposition d'infrastructures par France Galop ou par des sociétés de courses régionales. Elles se consacrent essentiellement à l'entraînement de chevaux de propriétaires. Certains entraîneurs ont leur propre installation.

Trois grandes régions de courses de galop regroupent 65% des effectifs de chevaux : Île de France, Sud-Ouest et Anjou-Maine.. 30% des écuries de galop emploient de la main d'œuvre salariée avec en moyenne 7,7 salariés par structure. Ce chiffre masque de grandes disparités : un quart des écuries ont plus de 10 salariés, les petites écuries (40%) ont moins de 3 salariés. Les emplois se caractérisent par une forte concentration géographique : près de la moitié est localisée à Chantilly et à Maisons-Laffitte.

Les grandes et parfois les moyennes écuries font appel à des prestataires extérieurs pour réaliser des tâches dévolues jusqu'alors aux salariés (nettoyage des boxes, transport des chevaux...).

1.2.2- Écuries de trot

Les écuries de trot sont des structures proches de l'agriculture, le propriétaire de trotteurs étant entraîneur, driver et éleveur. Il peut disposer d'une piste d'entraînement.

Cependant, on constate une tendance à la spécialisation des entreprises par activités : entraînement, pré-entraînement / débouillage, élevage.

Les écuries de trot dont l'organisation est principalement familiale emploient moins de main d'œuvre salariée que les écuries de galop. 30% des écuries de trot emploient de la main d'œuvre salariée, avec en moyenne 2,8 salariés par structure.

2- Emplois visés par le diplôme

2.1- Différentes appellations institutionnelles ou d'usage dans les entreprises

Pour le secteur des courses, il n'existe pas de fiche emploi ou métier du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) qui puisse être mise en correspondance avec les métiers décrits par les sociétés mères.

Les emplois sont régis par la convention collective des écuries de galop et de trot et sont désignés comme emploi salarié de :

- garçon de cour, cavalier d'entraînement pour le galop
- lad, lad jockey - lad driver pour le trot

2.2- Résumé du métier

Dans le secteur du galop, le cavalier d'entraînement assure les soins quotidiens aux chevaux et participe à leur entraînement pour les courses sous la responsabilité de l'entraîneur. Il(elle) peut assurer également les travaux d'entretien d'écurie (tâches réservées au garçon de cour quand il(elle) est présent dans les grosses structures), des pistes d'entraînement ainsi que du matériel. Il(elle) peut accompagner les chevaux aux courses (dans les grosses structures le garçon de voyage en a la charge). La monte en course est réservée aux titulaires de licences.

Dans le secteur du trot, le lad assure les soins quotidiens aux chevaux et participe à leur entraînement pour les courses sous la responsabilité de l'entraîneur. Il(elle) a également en charge les travaux d'entretien d'écurie, la petite maintenance des bâtiments, l'entretien des pistes d'entraînement ainsi que du matériel. Le lad jockey - lad driver est titulaire d'une licence qui lui permet de monter en course.

Les périmètres de ces métiers varient en fonction de la taille des entreprises, de l'expérience, des compétences et des aptitudes des salariés.

2.3- Place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise

Dans de nombreuses structures, en raison du faible nombre de salariés, le(la) titulaire de l'emploi est directement sous la responsabilité du chef d'entreprise.

Certains cavaliers d'entraînement, les lads jockeys - lads drivers travaillent pour le compte d'un entraîneur et peuvent monter en course pour ce dernier. Ils(elles) peuvent aussi monter en course pour d'autres entraîneurs, avec l'accord de leur employeur principal. Des conventions collectives réglementent leur activité.

Dans les grandes structures, le(la) titulaire de l'emploi peut être sous l'autorité du premier garçon ou bien être sous l'autorité d'un assistant entraîneur dans les écuries de galop.

2.4- Conditions d'exercice de l'emploi

Le cavalier d'entraînement travaille dans des écuries de galop, de plat et/ou d'obstacle. Le lad, lad jockey - lad driver exerce lui dans des écuries de trot.

Les emplois s'exercent au contact des chevaux. Il est nécessaire de respecter et d'appliquer strictement les consignes de sécurité, afin de prévenir et de limiter les risques liés à l'activité.

Le travail consiste à soigner et à entraîner quotidiennement les chevaux. Monter ou driver pendant plusieurs heures par jour requiert une bonne condition physique.

L'amplitude de travail est forte, la journée étant rythmée par les soins aux chevaux matin et soir et par l'activité de valorisation. Les entraînements se déroulent tôt le matin pour tenir compte du bien-être des chevaux.

Avec la multiplication des courses, le(la) titulaire de l'emploi est de plus en plus sollicité pour accompagner les chevaux plusieurs fois par jour (matinée, après-midi et soir en nocturne).

En fonction du calendrier des courses, le(la) titulaire de l'emploi est amené à travailler les week-ends et jours fériés. Les déplacements en France et à l'étranger sont fréquents.

Les activités d'entraînement mettent en œuvre un animal aux caractéristiques spécifiques. La connaissance et la compréhension de son comportement, l'approche de l'animal dans des conditions de sécurité satisfaisantes requièrent de vraies dispositions, une longue pratique et des compétences « d'homme de cheval ». Cela implique une organisation particulière du travail : le(la) titulaire de l'emploi suit en principe toujours les mêmes chevaux.

2.5- Degré d'autonomie et de responsabilité

Le(la) titulaire de l'emploi est responsable du travail et des soins aux chevaux, de l'entretien des bâtiments et du matériel.

Il(elle) est généralement autonome dans la réalisation des tâches qui lui sont confiées au quotidien. Cette autonomie se renforce par l'expérience professionnelle. La régulation de l'autonomie se fait par des échanges directs quotidiens avec le supérieur hiérarchique, généralement l'entraîneur.

2.6- Évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

Dans le secteur des courses, l'évolution de la carrière du salarié dans l'emploi dépend essentiellement de deux facteurs :

- **La taille des entreprises.** Dans les écuries de courses de taille importante, le titulaire de l'emploi peut évoluer vers les postes de premier garçon. Dans les écuries de galop, il peut évoluer vers les postes de garçon de voyage ou d'assistant entraîneur.

- **Les compétences à cheval.** Des aptitudes physiques et mentales (gestion du stress, acceptation du risque...) peuvent permettre au titulaire de l'emploi de devenir driver ou jockey et de participer à des courses aussi bien régionales, nationales ou internationales.

Ces possibilités d'évolution sont réduites. Dans le secteur du galop, des impératifs de poids maximum sont incontournables.

Le transport de chevaux et les emplois sur les hippodromes constituent des possibilités d'évolution. Le(la) titulaire de l'emploi est chargé de l'entretien des pistes de courses, de la gestion des chevaux sur l'hippodrome (accueil, placement des chevaux dans les stalles de départ), du transport des chevaux, de l'entretien et de la fabrication des harnachements....

1 : *Annuaire écus 2012 (données 2011), Source : IFCE-OESC, d'après SIRE, FG, SECF, FFE*

2 : *Observatoire social de l'activité d'entraînement de chevaux de courses en France , 2013 (données 2012)*

Liste des fonctions et activités exercées

La fiche descriptive d'activités (FDA) dresse la liste de l'ensemble des activités de l'employé titulaire de l'emploi/métier. Elles sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites par une femme ou par un homme. La FDA ne décrit pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond au cumul de toutes les configurations d'emploi des personnes occupant les emplois/métiers visés par le diplôme. Certaines activités exercées par les titulaires de l'emploi ne le sont que dans certaines structures et en fonction de leur organisation.

Il convient de préciser que les activités mentionnées dans la FDA sont réalisées en appliquant en permanence les règles et les consignes en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité, de prévention des risques professionnels, et de préservation de l'environnement (y compris de lutte contre le réchauffement climatique).

Fonctions et activités

1- Organisation du travail

- 1.1- prend connaissance des consignes et au besoin les fait expliciter
- 1.2- organise son travail en fonction des différentes tâches à effectuer
- 1.3- prépare le matériel, les équipements, les installations, les fournitures

2- Communication interne et externe

- 2.1- rend compte de ses activités à son responsable, oralement ou par écrit, sur tout document papier ou support informatisé prévu à cet effet
- 2.2- alerte son supérieur hiérarchique des anomalies concernant le comportement et la condition des chevaux et de tout autre dysfonctionnement constaté
- 2.3- échange des informations avec ses collègues de l'entreprise
- 2.4- s'informe du fonctionnement de l'entreprise, de son organisation, de sa gestion et de ses partenaires
- 2.5- contacte des intervenants extérieurs (fournisseurs, vétérinaires, transporteurs)

3- Contrôle et mise en œuvre de la sécurité

- 3.1- applique en toute situation les mesures de prévention liées aux risques professionnels
- 3.2- met en œuvre les mesures nécessaires à la sécurité des tiers (publics, visiteurs, clients...)
- 3.3- met en œuvre les mesures nécessaires à la sécurité des chevaux (circulation des chevaux, utilisation du matériel...)
- 3.4- vérifie la conformité des matériels, équipements et installations aux normes de sécurité.

4- Entretien courant des bâtiments, du matériel, des installations, des terrains de travail, des engins

- 4.1- assure les travaux d'entretien courant d'écurie
 - 4.1.1- cure les boxes manuellement ou mécaniquement
 - 4.1.2- suit la gestion automatisée de l'évacuation des effluents de l'élevage suivant la structure
 - 4.1.3- vérifie l'état de la litière et la renouvelle en fonction des besoins
 - 4.1.4- nettoie les mangeoires et abreuvoirs
 - 4.1.5- nettoie et désinfecte régulièrement les locaux

4.2- entretien le matériel, les bâtiments, les installations et les engins

- 4.2.1- contrôle l'état du matériel, des bâtiments, des installations et des engins
- 4.2.2- effectue des opérations d'entretien des bâtiments, des installations et des abords
- 4.2.3- effectue des opérations d'entretien courant des matériels et des engins (tracteurs, aplatisseur...)

4.3- entretien la sellerie et les harnachements

- 4.3.1- assure la propreté des protections, tapis, couvertures
- 4.3.2- entretient les harnachements (selles, brides, enrênements, protections)
- 4.3.3- contrôle l'état des harnachements

4.4- participe à l'organisation des bâtiments (stabulations, boxes modulables ...)

- 4.4.1- participe à l'aménagement et à l'entretien des terrains de travail
- 4.4.2- peut aménager et entretenir des prairies (clôtures, points d'eau, fertilisation, récolte de foin...)
- 4.4.3- entretient les espaces dédiés au travail des chevaux en utilisant un tracteur

5. Observation et détection

5.1- observe le comportement de chaque animal vis à vis de l'homme et des autres animaux, et apprécie son bien-être

5.2- apprécie l'état de santé des chevaux

- 5.2.1- contrôle les zones sensibles : membres, dos, passage de sangle, tête, organes génitaux...
- 5.2.2- détecte les comportements anormaux et les signes externes de maladies ou de problèmes sanitaires

5.3- repère les anomalies et apprécie leur degré de gravité

- 5.3.1- détecte une boiterie

6- Soins quotidiens aux chevaux

6.1- prépare et distribue l'alimentation des animaux

- 6.1.1- vérifie la qualité des aliments et de l'eau
- 6.1.2- prend connaissance des rations à distribuer à chaque animal
- 6.1.3- prépare les aliments en fonction des consignes (barbotage, mashes ...)
- 6.1.4- distribue les aliments en fonction des plans de rationnement établis
- 6.1.5- intervient pour que l'approvisionnement en eau soit assuré
- 6.1.6- vérifie que les animaux consomment normalement les aliments.

6.2- procède au suivi sanitaire

- 6.2.1- déplace et contient les animaux pour les traitements et les interventions diverses (prophylaxie, traitements anti-parasitaires...) sous l'encadrement du responsable ou du spécialiste
- 6.2.2- contribue au diagnostic par l'observation de l'évolution du comportement de l'animal malade
- 6.2.3- enregistre les interventions sanitaires dans un cahier de soins, en version papier ou numérique
- 6.2.4- peut réaliser des traitements simples en fonction d'un plan de prophylaxie ou de traitements prescrits selon les consignes du responsable et/ou du vétérinaire

- 6.2.5- peut réaliser un dépannage d'urgence en maréchalerie (déferrer, remettre un clou, un fer, taille des sabots)

6.3- met en œuvre les mesures d'hygiène

- 6.3.1- effectue le pansage, le toilettage et la tonte des chevaux
- 6.3.2- douche un équidé
- 6.3.3- évalue l'état des pieds et de la ferrure

6.4- conduit des activités de reproduction

- 6.4.1- surveille l'état sanitaire des juments et étalons
- 6.4.2- veille au bon déroulement de la gestation et de la mise bas des poulinières
- 6.4.3- peut assurer les soins nécessaires post mise bas
- 6.4.4- surveille la période d'élevage du poulain sous la mère
- 6.4.5- peut contribuer à l'éducation du jeune poulain
- 6.4.6- peut réaliser le sevrage

7- Entraînement des chevaux

7.1- effectue le travail quotidien du cheval selon le programme d'entraînement

- 7.1.1- vérifie les acquis d'un poulain ou d'un cheval nouvellement arrivé ou débouffé par une autre personne
- 7.1.2- utilise différents matériels spécifiques : bride, selle, enrênements, protections, sulky, dresseuse, road-car, voiture d'attelage...
- 7.1.3- met en place le matériel et vérifie l'ajustement
- 7.1.4- monte ou attelle
- 7.1.5- effectue le pansage du cheval après le travail (finit le cheval)
- 7.1.6- peut travailler le cheval à la longe, en liberté, sur le plat, à l'obstacle.
- 7.1.7- applique le programme de remise en forme du cheval

7.2- peut participer à la présentation des chevaux pour une épreuve ou une vente

- 7.2.1- prépare le cheval (pansage, toilettage...)
- 7.2.2- présente le cheval en main et le met en valeur

7.3- participe à des courses

- 7.3.1- peut monter et/ou driver en courses
- 7.3.2- accompagne un cheval aux courses

8. Organisation du transport des équidés

8.1- prépare le déplacement

- 8.1.1- prépare la feuille de route
- 8.1.2- prépare le véhicule (van, camion)
- 8.1.3- prépare le matériel (selles, sulky...)
- 8.1.4- prépare les aliments
- 8.1.5- vérifie la validité des vaccins

8.2- prépare les chevaux pour le transport et l'arrivée

- 8.2.1- met en place les protections
- 8.2.2- surveille l'état et le comportement des équidés
- 8.2.3- embarque puis débarque les chevaux en veillant aux conditions de sécurité

8.3- conduit les chevaux ou les accompagne pendant le transport

- 8.3.1- peut assurer le transport (pour les titulaires des permis et qualifications requises selon la législation en vigueur)
- 8.3.2- s'assure du bien-être des chevaux à l'embarquement, durant le transport, au débarquement
- 8.3.3- intervient en cas de problème
- 8.3.4- s'assure de bonnes conditions d'hébergement et de sécurité à l'arrivée

Situations professionnelles significatives


Les tableaux suivants présentent les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est à dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des emplois types ciblés par le diplôme. Par nature, elles sont en nombre réduit.

Le(la) salarié(e) qui maîtrise ces situations professionnelles significatives serait donc à même de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi type.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences

Champs de compétences	SPS	Finalités
Entraînement des équidés	<ul style="list-style-type: none">● Réalisation du programme d'entraînement des équidés● Préparation des chevaux à la course	Assurer un entraînement optimal en vue d'augmenter les performances en courses
Entretien des équidés	<ul style="list-style-type: none">● Distribution des aliments et abreuvement des équidés● Entretien courant des équidés● Exécution de traitements et d'interventions préventifs et curatifs	Satisfaire les besoins nutritionnels des chevaux, les maintenir en bonne santé et dans un état de bien-être
Entretien des matériels, équipements et bâtiments	<ul style="list-style-type: none">● Vérification de l'état du matériel, des équipements et bâtiments● Entretien et rangement des matériels et équipements● Entretien des bâtiments	Maintenir la fonctionnalité des matériels, des équipements et des bâtiments
Communication en situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none">● Signalement des anomalies après observation des chevaux et/ou des cultures, des matériels et bâtiments● Enregistrement et transmission des données relatives aux travaux en cours	Fournir des informations utiles à la prise de décision, à la traçabilité et à l'organisation du travail



Référentiel de diplôme
Certificat d’aptitude professionnelle
agricole
spécialité “Lad-cavalier d’entraînement”

Référentiel de certification

Le référentiel de certification du diplôme est constitué par la liste des capacités attestées par le diplôme et les modalités d'évaluation.

Les capacités sont déterminées à partir de l'analyse des emplois et du travail, en fonction des objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle, citoyenne et sociale visés par les certifications du Ministère chargé de l'agriculture.

Elles sont de deux ordres :

- des capacités générales, identiques pour toutes les spécialités du CAP agricole du Ministère chargé de l'agriculture et
- des capacités professionnelles spécifiques à la spécialité.

Capacités générales

CG1- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique

CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

CG2- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

CG2.1 - S'exprimer à travers une réalisation personnelle

CG2.2 - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

CG3 - Interagir avec son environnement social

CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication

CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif

Capacités professionnelles

CP4. Réaliser des soins courants aux équidés

CP4.1 Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés

CP4.2 Réaliser des travaux liés à l'alimentation et à l'entretien des équidés

CP5. Réaliser l'entraînement des équidés

CP5.1 Mettre en œuvre le programme d'entraînement des équidés

CP5.2 Préparer les chevaux pour les courses

CP6. Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments

CP6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments

CP6.2 Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation

CP7. S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Épreuves de l'examen

L'examen comporte 7 épreuves obligatoires et 1 épreuve facultative. Les épreuves permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités du référentiel de certification.

Cette modalité d'évaluation est spécifique de la préparation du diplôme dans sa forme "modulaire". Les épreuves diffèrent selon que les candidats bénéficient ou non du CCF.

Pour les candidats en formation initiale (scolaire et apprentissage), 1 épreuve est organisée en épreuve ponctuelle terminale, les autres correspondent à des épreuves organisées en cours de formation.

Tableau des épreuves pour les candidats en CCF

Épreuve E1

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CG1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	E1		2	MG1
CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique	E1.1	CCF	1	ESC et HG
CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante	E1.2	CCF	1	Maths et SESG

Épreuve E2

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	E2		2	MG2
CG2.1-S'exprimer à travers une réalisation personnelle	E2.1	CCF	1	Lettres
CG2.2 -Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel	E2.2	CCF	1	EPS et Biologie

Épreuve E3

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CG3 : Interagir avec son environnement social	E3		2	MG3 et MP1
CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication	E3.1	CCF	1	LV Lettres
CG3.2 – S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif	E3.2	CCF	1	SESG

Épreuve E4

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CP4 : Réaliser des soins courants aux équidés	E4		6	
CP4.1- Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés	E4.1	EPT	4	MP3
CP4.2- Réaliser des travaux liés à l'alimentation et à l'entretien des équidés	E4.2	CCF	2	

Épreuve E5

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CP5 : Réaliser l'entraînement des équidés	E5		5	
CP5.1- Mettre en œuvre le programme d'entraînement des équidés	E5.1	CCF	4	MP4
CP5.2- Préparer les chevaux pour la course	E5.2	CCF	1	

Épreuve E6

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CP6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments	E6		2	
CP6.1 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments	E6.1	CCF	1	MP2
CP6.2 - Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation	E6.2	CCF	1	

Épreuve E7

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CP7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux	E7	CCF	1	MIP

Epreuve facultative

Un enseignement facultatif au choix parmi les trois enseignements proposés	Modalité	Coeff	
Langue vivante étrangère II ou langues et cultures régionales ou langue des signes française			
Pratiques physiques et sportives	CCF	2	Points > 10
Pratiques sociales et culturelles			

Définition de l'épreuve E4 pour les candidats bénéficiant du CCF

L'épreuve E4 valide la capacité CP4 - Réaliser des soins courants aux équidés.

Elle est affectée du coefficient 6 et se compose de 2 parties d'épreuve indépendantes :

- 1 épreuve ponctuelle terminale (E4.1) qui valide la capacité CP4.1 «Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés»
- 1 épreuve en CCF (E4.2) qui valide la capacité CP4.2 «Réaliser des travaux liés à l'alimentation et à l'entretien des équidés».

L'épreuve ponctuelle terminale E4.1 est une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles s'appuyant sur 4 fiches portant sur des activités de nature différente et correspondant aux activités professionnelles réalisées par le candidat dans l'entreprise de stage ou d'apprentissage.

Le candidat, qui ne produit pas les 4 fiches, ne peut pas présenter l'épreuve orale.

Le jury tire au sort 1 fiche parmi les 4 proposées. Le candidat expose la pratique qu'il a mise en œuvre dans l'entreprise pendant 5 minutes puis l'explique à partir du questionnement des examinateurs pendant 15 minutes. L'évaluation est réalisée à partir de la grille critériée nationale.

La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes (sans préparation).

Les 4 fiches d'activités, renseignées par le candidat, sont nominatives et numérotées ; elles sont remises aux examinateurs au début de l'épreuve. Elles sont réunies dans une pochette/chemise/enveloppe. Chaque fiche présente au recto l'identification de l'activité réalisée, le contexte de l'activité réalisée, la succession des tâches conduites et les matériels/équipements/ressources mobilisés ; au verso l'identification du maître de stage/d'apprentissage et de son entreprise ainsi que son visa attestant de la réalisation de l'activité par le candidat.

Le candidat apporte un deuxième exemplaire des fiches pour en disposer pendant l'épreuve.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de zootechnie,
- un professionnel* du secteur des courses hippiques.

* L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve

Tableau des épreuves pour les candidats hors CCF

Épreuves générales	Modalité	Coeff	Module
E1 CG1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	Epreuve écrite	2	MG1
E2 CG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	Epreuve orale Epreuve pratique et orale	2	MG2
E3 CG3 : Interagir avec son environnement social	Epreuve orale Epreuve orale sur dossier	2	MG3 MP1
Épreuves professionnelles			
E4 CP4 : Réaliser des soins courants aux équidés	Épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles	6	MP3
E5 CP5 : Réaliser l'entraînement des équidés	Épreuve de pratique explicitée	5	MP4
E6 CP6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments	Épreuve de pratique explicitée	2	MP2
E7 CP7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux	Épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles	1	MIP

Définition des épreuves générales pour les candidats hors CCF

Epreuve générale E1

L'épreuve E1 valide la capacité CG1 « Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux ». Elle est affectée du coefficient 2.

Elle prend la forme d'une épreuve écrite d'une durée totale de 2 heures.

Le sujet comporte 2 parties. Il est proposé, à partir d'une thématique commune en lien avec une situation de la vie courante, par les enseignants d'histoire géographie et d'éducation socioculturelle (1ère partie), de mathématiques et de sciences économiques, sociales et de gestion (2nde partie).

La 1ère partie valide la capacité CG1.1 « Prendre position dans une situation à caractère social et civique ».

La 2nde partie valide la capacité CG1.2 « Utiliser des outils dans des situations de la vie courante ».

A partir de la thématique proposée, l'épreuve a pour support un ensemble de documents permettant de construire les questionnements des 2 parties de l'épreuve.

L'évaluation est assurée par un enseignant d'histoire géographie et un enseignant d'éducation socioculturelle pour la 1ère partie et par un enseignant de mathématiques et un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion pour la 2nde partie.

Epreuve générale E2

L'épreuve terminale E2 valide la capacité CG2 « Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle ». Elle est affectée du coefficient 2.

L'épreuve comporte 2 parties indépendantes :

- une épreuve E2.1 affectée du coefficient 1,
- une épreuve E2.2 affectée du coefficient 1.

L'épreuve terminale E2.1 prend la forme d'une épreuve orale d'une durée de 15 minutes. Elle valide la capacité CG2.1 « S'exprimer à travers une réalisation personnelle ».

Elle permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer à l'oral et à l'écrit.

Le candidat se présente à l'oral avec une production personnelle écrite. La production porte, au choix, sur :

- le métier visé,
- l'entreprise/l'exploitation/la structure où il a effectué son stage,
- une expérience personnelle en lien direct avec la formation.

En fonction du choix retenu, le candidat détermine la forme de sa production qui peut être : une affiche, un panneau d'exposition (format A1 maximum), un article de presse, une plaquette de présentation ou un compte-rendu.

Le candidat présente sa production pendant 5 minutes puis explicite sa démarche et analyse sa production à l'aide du questionnement de l'examineur pendant 10 minutes.

Le candidat qui ne produit pas la production personnelle écrite ne peut pas présenter l'épreuve.

L'épreuve est notée sur 20 points. La note, en points entiers, est constituée pour moitié par la note obtenue pour la production écrite et pour moitié par la note obtenue pour la prestation orale. L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille critériée nationale.

L'examineur est un enseignant de lettres.

L'épreuve terminale E2.2 prend la forme d'une épreuve pratique et orale. Elle valide la capacité CG2.2 « Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel ».

Le candidat pratique une APSA telle qu'elle est définie dans les fiches certificatives de niveau 3 d'EPS.

La partie pratique a une durée variable selon l'APSA choisie par le candidat. Elle est suivie d'une partie orale d'une durée maximum de 10 minutes.

La partie orale vise à vérifier que le candidat est capable de mettre en relation sa pratique de l'APSA avec des connaissances en biologie. Elle s'appuie sur un questionnement de l'examineur dont le thème est choisi parmi les 3 suivants :

- prévention : adaptation à l'effort, fréquence cardiaque, rythme respiratoire ;
- fonctionnement : appareil musculo-squelettique et appareil cardio-respiratoire ;
- énergie : alimentation adaptée à la pratique d'une APSA.

L'épreuve est notée sur 20 points. La note, en points entiers, est constituée pour 2/3 par la note obtenue à la pratique et pour 1/3 par la note obtenue à l'oral.

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille critériée nationale.

L'examineur est un enseignant d'éducation physique et sportive.

Epreuve générale E3

L'épreuve terminale E3 valide la capacité CG3 « Interagir avec son environnement social ».

Elle est affectée du coefficient 2.

L'épreuve comporte 2 parties indépendantes : E3.1 et E3.2.

L'épreuve terminale E3.1 valide la capacité CG3.1 « Adapter son langage et son comportement aux situations de communication ».

● Pour une part,

c'est une épreuve orale de langue vivante, affectée du coefficient 0,5 et d'une durée de 10 minutes et pour laquelle le candidat bénéficie d'un temps de préparation de 15 minutes.

L'épreuve prend la forme d'un jeu de rôle dans une situation de la vie quotidienne (parler de soi, de sa famille, du lieu où l'on vit, de ses loisirs, de son futur métier...).

Elle a pour support une fiche décrivant la situation de communication, rédigée en français, remise au candidat par l'examineur.

Elle se déroule en 2 temps :

- pendant un temps n'excédant pas 2 minutes, le candidat s'exprime en continu en langue étrangère : il se présente et présente la situation de communication :

- puis l'épreuve se poursuit par une interaction, en langue étrangère, avec l'examineur.

L'ensemble de l'épreuve est évalué à l'aide d'une grille critériée nationale.

L'examineur est un enseignant de langue vivante.

L'épreuve est notée sur 20 points, en points entiers.

● Pour une autre part,

c'est une épreuve orale de français, affectée du coefficient 0,5.

Elle est évaluée par un enseignant de Lettres à l'aide d'une grille critériée nationale pendant l'épreuve orale E3.2.

L'épreuve est notée sur 20 points, en points entiers.

L'épreuve terminale E3.2 prend la forme d'une épreuve orale sur dossier d'une durée de 15 minutes. Elle est affectée du coefficient 1.

L'épreuve valide la capacité CG3.2 « S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif » contextualisée dans le cadre de l'entreprise/structure.

Elle vise à mobiliser les connaissances et méthodes développées dans le module professionnel MP1 « Insertion du salarié/employé dans l'entreprise/structure » du référentiel de formation du CAP agricole.

Le candidat se présente à l'épreuve avec un dossier constitué de 2 fiches décrivant un emploi réel observé dans une entreprise/structure de stage, d'apprentissage ...

La première fiche présente l'organisation employeuse.

La seconde fiche (qui peut être recto/verso) présente les caractéristiques de l'emploi.

Des annexes peuvent étayer ces fiches notamment en ce qui concerne le cadre juridique et légal de l'emploi ainsi que les conditions d'hygiène et de sécurité au travail.

L'épreuve se déroule en 2 temps :

- présentation pendant 5 minutes maximum de l'emploi observé,

- questionnement du jury pendant 10 minutes. Durant cet échange, le candidat est amené à se positionner quant à son employabilité personnelle dans l'emploi présenté.

Le candidat qui ne produit pas le dossier ne peut pas présenter l'épreuve.

L'évaluation est réalisée par un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion et un professionnel du secteur à l'aide d'une grille critériée nationale.

L'épreuve est notée sur 20 points, en points entiers.

POUR RAPPEL :

Cette épreuve orale est également support d'évaluation pour la capacité CG3.1. L'examineur enseignant de lettres évalue les capacités d'expression du candidat à l'aide d'une grille critériée nationale distincte de celle de l'épreuve E3.2.

Définition des épreuves professionnelles pour les candidats hors CCF

Épreuve professionnelle E4

L'épreuve E4 valide la capacité CP4 «Réaliser des soins courants aux équidés».

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes (sans préparation).

Elle est affectée du coefficient 6 ainsi réparti :

- pour la CP4.1 «Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés», le coefficient est de 4 ;
- pour la CP4.2 «Réaliser des travaux liés à l'alimentation et à l'entretien des équidés» le coefficient est de 2.

L'épreuve terminale E4 est une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles s'appuyant sur 6 fiches portant sur des activités de nature différente et correspondant aux activités professionnelles réalisées par le candidat dans l'entreprise de stage ou d'apprentissage. 2 à 3 fiches portent sur la CP4.2, les autres sur la CP4.1.

La production des 6 fiches est obligatoire pour que le candidat puisse présenter l'épreuve. Le candidat produit un deuxième exemplaire des fiches pour qu'il puisse en disposer pendant l'épreuve.

Les examinateurs tirent au sort 2 fiches, 1 fiche parmi celles proposées en CP4.1 et 1 fiche parmi celles proposées en CP4.2. Pour chacune des 2 fiches, le candidat expose la pratique qu'il a mise en œuvre dans l'entreprise pendant 5 minutes puis l'explique à partir du questionnement des examinateurs pendant 10 minutes. L'évaluation est réalisée à partir de la grille critériée nationale. Les 6 fiches d'activités, renseignées par le candidat, sont nominatives et numérotées ; elles sont remises aux examinateurs au début de l'épreuve. Elles sont réunies dans une pochette/chemise/enveloppe.

Chaque fiche présente au recto l'identification de l'activité réalisée, le contexte de l'activité réalisée, la succession des tâches conduites et les matériels/équipements/ressources mobilisés ; au verso l'identification du maître de stage/d'apprentissage et de son entreprise ainsi que son visa attestant de la réalisation de l'activité par le candidat.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de zootechnie
- un professionnel* du secteur des courses hippiques.

Épreuve professionnelle E5

L'épreuve E5 valide la capacité CP5 «Réaliser l'entraînement des équidés ».

Elle est affectée du coefficient 5.

L'épreuve prend la forme d'une épreuve pratique explicitée d'une durée de 1 heure hors préparation pendant laquelle le candidat préparera, organisera et réalisera l'entraînement d'un cheval de course. Il restituera et justifiera son travail aux examinateurs.

Le candidat doit se présenter à l'épreuve avec ses EPI personnels (chaussures ou bottes de sécurité et vêtements de travail) ; à défaut, il ne peut présenter l'épreuve.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de zootechnie hippologie
- un professionnel* du secteur des courses hippiques.

Épreuve professionnelle E6

L'épreuve E6 valide la capacité CP6 « Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments».

Elle est affectée du coefficient 2.

L'épreuve terminale E6 est une épreuve de pratique explicitée.

Il s'agit de réaliser une opération de maintenance. L'épreuve E6 se déroule, de préférence, dans une parcelle ou un atelier.

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes comprenant : un temps de préparation, la réalisation de l'activité, le rangement du matériel et la restitution devant le jury.

Le candidat doit se présenter à l'épreuve équipé de ses EPI personnels (chaussures ou bottes de sécurité et vêtements de travail) ; à défaut, il ne peut présenter l'épreuve.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de sciences et techniques des équipements
- un professionnel* du secteur des courses hippiques.

Épreuve professionnelle E7

L'épreuve E7 valide la capacité CP7 « S'adapter à des enjeux professionnels locaux ».

Elle est affectée du coefficient 1.

L'épreuve E7 prend la forme d'une épreuve orale d'explicitation de pratique professionnelle s'appuyant sur 1 fiche portant sur 1 activité menée par le candidat dans le cadre du MIP.

L'activité choisie comme support de l'épreuve est en lien avec le référentiel professionnel. Elle est obligatoirement différente des activités présentées dans le cadre des épreuves E4 et E5.

Elle correspond à un approfondissement, un complément ou une diversification des activités traitées en enseignement professionnel.

Le candidat qui ne produit pas cette fiche ne peut se présenter à l'épreuve.

Le candidat produit un deuxième exemplaire de la fiche pour qu'il puisse en disposer pendant l'épreuve.

Le candidat dispose de 5 minutes pour présenter l'activité puis répond au questionnement du jury pendant 10 minutes.

La durée totale de l'épreuve est de 15 minutes.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de zootechnie
- un professionnel* du secteur des courses hippiques.

* L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.

Le CAP agricole spécialité « lad-cavalier d'entraînement » est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC) spécifiques à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Les UC peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant une durée de 5 ans.

Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de certification.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en UC du ministère chargé de l'agriculture sont définies par note de service.

Capacités et UC générales		
Capacités	Unités capitalisables	Prescriptions spécifiques
CG 1	UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux - Prendre position dans une situation à caractère social et civique - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante	
CG 2	UCG 2 : Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle - S'exprimer à travers une réalisation personnelle - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel	
CG 3	UCG 3 : Interagir avec son environnement social - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication - S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif	
Capacités et UC professionnelles		
CP 4	UCP1 : Réaliser des soins courants aux équidés - Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés - des travaux liés à l'alimentation et à l'entretien des équidés	Évaluation en situation professionnelle
CP 5	UCP2 : Réaliser l'entraînement des équidés - Mettre en œuvre le programme d'entraînement des équidés - Préparer les chevaux pour les courses	
CP 6	UCP3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments - Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation	
CP 7	UCARE : S'adapter à des enjeux professionnels locaux	

Tableau des équivalences entre épreuves et unités capitalisables

Les candidats ayant préparé la spécialité "lad-cavalier d'entraînement" du CAP agricole, ajournés à l'examen, peuvent conserver les notes supérieures ou égales à 10 s'ils présentent de nouveau l'examen dans une période de 5 ans. S'ils préparent de nouveau le diplôme par la modalité des unités capitalisables (apprentissage ou formation continue), ils peuvent bénéficier réglementairement du système d'équivalence entre les épreuves et les unités capitalisables présenté dans le tableau ci-dessous.

Une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve validant la capacité permet l'acquisition de l'unité capitalisable correspondante.

CAPACITES	EPREUVES	UC
CG1 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante	E1	UCG1
CG2 - Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle CG2.1 - S'exprimer à travers une réalisation personnelle CG2.2 - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel	E2 (E2.1 + E2.2*)	UCG2
CG3 - Interagir avec son environnement social CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif	E3 (E3.1* + E3.2)	UCG3
CP4 - Réaliser des soins courants aux équidés CP4.1 - Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés CP4.2 - Réaliser des travaux liés à l'alimentation et à l'entretien des équidés	E4	UCP1
CP5 - Réaliser l'entraînement des équidés CP5.1 - Mettre en œuvre le programme d'entraînement des équidés CP5.2 - Préparer les chevaux pour les courses	E5	UCP2
CP6 - Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments CP6.1 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments CP6.2 - Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation	E6	UCP3
CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux	E7	UCARE

* possibilité de dispense d'épreuve

Référentiel de diplôme
Certificat d'aptitude professionnelle
agricole
spécialité "Lad-cavalier d'entraînement"

Référentiel
de formation

Présentation générale

La formation est organisée en modules d'enseignement général et d'enseignement professionnel.

Elle comporte des périodes de formation en milieu professionnel, un stage collectif, des activités pluridisciplinaires, un volume horaire non affecté à des disciplines et un enseignement facultatif.

MODULES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Communs à toutes les spécialités, les modules d'enseignement général permettent à l'apprenant d'acquérir et/ou de consolider des connaissances de base et des savoirs généraux liés au développement de sa personnalité et à la construction de son autonomie. Ils contribuent aussi à son insertion professionnelle, sociale et citoyenne.

Les niveaux d'exigence visés sont le renforcement d'acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

MODULES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Les modules d'enseignement professionnel visent l'acquisition des techniques et des pratiques professionnelles liées à l'exécution d'activités et/ou de tâches en lien avec le référentiel professionnel. Ils visent aussi l'acquisition des connaissances nécessaires à la réalisation et à la compréhension de ces pratiques.

Les niveaux d'exigence visés sont l'acquisition des savoir-faire simples proches du cœur de métier.

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent à l'apprenant de participer aux activités de l'entreprise de courses, en cohérence avec les capacités attestées par le diplôme. Elles facilitent la liaison entre les savoirs et les savoir-faire. Ces périodes font partie intégrante de la formation et doivent être préparées en amont et exploitées au retour. La formation en milieu professionnel comprend, un stage individuel obligatoire de 12 semaines dont 11 sont prises sur la scolarité dans une entreprise du secteur professionnel.

Parmi les 12 semaines de formation en milieu professionnel, au moins 10 semaines doivent être effectuées dans une entreprise du secteur professionnel où sont réalisés les activités liées à l'entraînement et à l'entretien des chevaux de course. Au-delà des 10 semaines, la formation en milieu professionnel peut se poursuivre dans une entreprise, qui met en œuvre l'activité spécifique liée au MIP proposé par l'établissement pour la classe ou section concernée.

Les établissements scolaires ont la possibilité de proposer, à titre individuel ou pour des groupes restreints d'élèves de la classe, **de 1 à 6 semaine(s) supplémentaire(s)** de stage en entreprise, prises sur la scolarité. Dans le cadre d'un parcours différencié, cette disposition peut être mise en œuvre tout au long de la formation pour certains élèves dont le projet de formation vise en priorité l'insertion professionnelle. Ce contexte de formation particulier est proposé à des élèves identifiés comme pouvant en tirer parti par l'équipe pédagogique. Toutes les organisations pour la mise en place de la ou des semaines supplémentaires sont possibles (journées, semaine(e) alternée(s) avec les enseignements en établissement ou semaines cumulées...).

Dans ce contexte, il est impératif que les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques mettent en œuvre les diligences normales¹ relatives à l'organisation des périodes en entreprise.

STAGE COLLECTIF « ÉDUCATION A LA SANTÉ, A LA SÉCURITÉ ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE »

1 semaine de stage collectif, prise sur la scolarité, est consacrée aux thématiques liées à l'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable.

Ce temps peut permettre d'aborder la santé et la sécurité au travail en particulier les risques liés aux activités professionnelles, ainsi que des notions de prévention et de secours civiques.

L'éducation au développement durable met l'accent sur la démarche de projet et/ou l'action collective visant à favoriser un comportement responsable dans la vie quotidienne.

1 Cf note de service en vigueur relative aux stages en entreprise des élèves et étudiants de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, aux périodes de formation en milieu professionnel des élèves et des étudiants de BTS de l'enseignement agricole et à la mise en œuvre des modalités de dérogation et d'affectation aux travaux réglementés des jeunes de 15 ans au moins et de moins de 18 ans.

HORAIRE NON AFFECTÉ

L'enseignement obligatoire, pour les scolaires, comporte 290 heures équivalant 5 heures hebdomadaires non affectées à des disciplines dans la grille horaire nationale.

Selon le projet pédagogique défini pour la classe, en accord avec le chef d'établissement, l'équipe pédagogique propose une répartition de ces horaires entre les disciplines concourant aux enseignements modulaires. La répartition de ces horaires non affectés peut être différente entre les 2 années du cycle (avec une organisation annuelle, semestrielle...). Cette organisation est présentée en conseil de l'éducation et de la formation, en conseil intérieur et validée en conseil d'administration.

Ces heures contribuent au même titre que les horaires disciplinaires définis dans la grille horaire nationale à l'acquisition des capacités du référentiel de certification.

PLURIDISCIPLINARITE

La pluridisciplinarité implique plusieurs enseignants. Un horaire de 174 heures équivalant 3 heures hebdomadaires permet de conduire des séances pédagogiques avec au moins un double encadrement. Il n'y a pas de liste de thèmes de pluridisciplinarité définie. Chaque équipe choisit les objectifs de formation des modules pour lesquels la pluridisciplinarité est la modalité la plus pertinente.

Diverses organisations sont possibles : ½ journée, journée, horaire hebdomadaire ...

ENSEIGNEMENT FACULTATIF

A choisir entre langue vivante étrangère II ou langues et cultures régionales ou langue des signes française ou pratiques physiques et sportives ou pratiques sociales et culturelles.

Architecture de la formation par voie scolaire

La formation par voie scolaire s'effectue en 1 624 heures d'enseignement correspondant à 58 semaines sur 2 ans.

L'horaire hebdomadaire est de 28 heures d'enseignement obligatoire comprenant les 3 heures de pluridisciplinarité et les 5 heures non affectées à des disciplines dans la grille horaire nationale.

Elle comprend :

- 12 semaines obligatoires de formation en milieu professionnel dont 11 prises sur la scolarité
- 1 semaine de stage collectif prise sur la scolarité.

Modules d'enseignement général (580h + possibilité d'utilisation de l'horaire non affecté)

MG1 - Agir dans des situations de la vie sociale

Ce module doit permettre de sensibiliser l'apprenant à la diversité et à l'influence des sociétés et des cultures, aux enjeux des relations entre les sociétés et les territoires, à une citoyenneté responsable afin qu'il construise son identité sociale et culturelle.

Disciplines : Histoire Géographie – Éducation socioculturelle – Mathématiques – Technologies de l'informatique et du multimédia - Sciences économiques, sociales et de gestion

MG2 - Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle

Ce module doit permettre à l'apprenant de se construire en améliorant ses compétences en expression orale et écrite, ses compétences physiques et en les mettant en œuvre de manière efficace et pertinente dans des situations concrètes.

Disciplines : Lettres – Éducation socioculturelle – Biologie-Écologie – Éducation physique et sportive

MG3 – Interagir avec son environnement social

Ce module doit permettre de sensibiliser l'apprenant à l'influence des relations sociales et lui apprendre à développer des capacités langagières, à repérer et intégrer les normes et cadres de son environnement social et professionnel, afin de comprendre les enjeux des relations entre les individus au sein d'un groupe et de savoir s'y positionner.

Disciplines : Lettres - Langue vivante - Sciences économiques, sociales et de gestion - Éducation physique et sportive

Horaire non affecté

Activités organisées à l'initiative des équipes pédagogiques dans le cadre d'un projet pédagogique formalisé visant les objectifs du référentiel de formation.

Modules d'enseignement professionnel (754h + possibilité d'utilisation de l'horaire non affecté)

MP1 - Insertion du salarié dans l'entreprise

Ce module permet d'identifier le cadre social, juridique et réglementaire de l'exercice de l'activité professionnelle pour pouvoir prendre des décisions raisonnées dans ses choix. Il permet à l'apprenant de se situer en tant que futur salarié.

Disciplines : Sciences économiques, sociales et de gestion

Horaire : 58h

MP2 - Maintenance des matériels, équipements, installations et bâtiments

Ce module permet d'effectuer des opérations de maintenance des matériels, équipements, installations et bâtiments liées aux chevaux dans une perspective de durabilité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité.

Disciplines : Sciences et technique des équipements - Physique et chimie

Horaire : 145h (116h + 29h)

MP3 - Techniques et pratiques professionnelles

Ce module permet de mobiliser des connaissances scientifiques et techniques afin de mettre en œuvre les opérations techniques liées à l'entretien et à la valorisation d'une cavalerie tout en préservant la santé du cavalier.

Disciplines : Zootechnie et les disciplines contribuant à l'enseignement (Biologie, Agronomie, Sciences et technique des équipements)

Horaire : 290h (261h + 29h)

MP4 - Entraînement des équidés

Ce module permet de mobiliser des connaissances scientifiques et techniques afin de mettre en œuvre les opérations techniques nécessaires à la pratique d'une équitation professionnelle et d'effectuer les activités d'entraînement des chevaux sous les directives de l'entraîneur.

Le lad-cavalier d'entraînement est responsable de la mise en œuvre des activités et des chevaux qui lui sont confiés dans le cadre du programme d'entraînement défini. Il organise son travail de manière autonome dans le respect strict des règles de sécurité, de la législation en vigueur et du bien-être animal. Il est partie prenante dans le transport des chevaux.

Disciplines : Equitation

Horaire : 174h

MIP - Module d'Initiative Professionnelle

Il permet d'approfondir ou de compléter utilement une partie de l'enseignement professionnel du MP.3.

Il s'agit d'une spécialisation des compétences ou de leur élargissement, éventuellement à un secteur professionnel voisin.

Le MIP est écrit et mis en œuvre par l'établissement. Il doit être validé en début de formation par le DRAAF.


Le choix doit être raisonné dans le cadre de l'environnement professionnel et du projet de l'établissement. Il doit être construit à partir d'une analyse de l'environnement socio-économique et suivre les évolutions du milieu professionnel.

Disciplines : Sciences et techniques professionnelles

Horaire : 87h

Horaire non affecté

Activités organisées à l'initiative des équipes pédagogiques dans le cadre d'un projet pédagogique formalisé visant les objectifs du référentiel de formation.



Référentiel de diplôme
Certificat d’aptitude professionnelle
agricole
spécialité “Lad-cavalier d’entraînement”

Unités de formation

Les modules d’enseignement général sont conçus pour permettre des démarches pédagogiques actives, collaboratives et pluridisciplinaires qui favorisent la motivation des apprenants et par là-même, concourent à l’atteinte des objectifs. Les modules d’enseignement professionnel visent l’acquisition des techniques et des pratiques professionnelles liées à l’exécution d’activités et/ou de tâches en lien avec le référentiel professionnel. Ils visent aussi l’acquisition des connaissances nécessaires à la compréhension des pratiques.

MIG1

Agir dans des situations de la vie sociale

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Prendre position dans des situations sociales
- ▶ Objectif 2- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module doit permettre de sensibiliser l'apprenant à la diversité et à l'influence des sociétés et des cultures, aux enjeux des relations entre les sociétés et les territoires, à une citoyenneté responsable, afin qu'il construise son identité sociale et culturelle.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Prendre position dans des situations sociales

Les enseignements de l'histoire géographie et de l'éducation socioculturelle favorisent l'insertion et le développement de l'individu dans son environnement social et culturel. Par l'étude de situations ou la conduite d'activités liées à l'environnement proche, par la création de produits de communication témoignant de ces activités, il s'agit de donner des moyens à chacun de mieux comprendre le monde et d'y agir.

1.1- Découvrir des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde

- 1.1.1- Acquérir une culture historique, pour connaître des faits du passé et comprendre le présent
- 1.1.2- Etudier des caractéristiques de l'espace mondial, national ou local
- 1.1.3- Apprendre concrètement les règles permettant le respect de l'autre et se former à l'exercice de la citoyenneté

1.2- Agir sur la construction de son identité sociale et culturelle

- 1.2.1- Découvrir l'influence de l'environnement social et culturel sur les individus
- 1.2.2- Identifier l'importance des choix individuels dans la construction de l'identité sociale
- 1.2.3- Témoigner de pratiques culturelles dans des productions collectives à partager

►Objectif 2 : Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

Les mathématiques, l'informatique et les sciences économiques doivent être des outils au service de l'insertion sociale et professionnelle des apprenants. La contextualisation des apprentissages s'impose pour l'appropriation des notions relatives à ces enseignements. Les études de cas, les situations-problèmes sont à privilégier.

2.1- Utiliser des outils mathématiques pour les réinvestir dans des situations concrètes

- 2.1.1- Organiser un calcul pour résoudre un problème de la vie courante ou de la vie professionnelle
- 2.1.2- Utiliser la représentation graphique d'une fonction
- 2.1.3- Organiser des données statistiques
- 2.1.4- Exploiter des représentations géométriques

2.2- Développer l'usage citoyen des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans la vie courante et dans la vie professionnelle en vue d'accroître l'autonomie des apprenants

- 2.2.1- S'approprier les caractéristiques d'un environnement numérique de travail dans des situations de la vie courante et de la vie professionnelle
- 2.2.2- Utiliser des outils, des logiciels et des applications numériques adaptés dans le cadre de projets interdisciplinaires en lien avec des situations de la vie courante et de la vie professionnelle
- 2.2.3- Situer les TIC dans l'environnement social, économique et culturel pour adopter une attitude responsable lors de leur utilisation dans le cadre de projets interdisciplinaires

2.3- Agir en citoyen et en consommateur averti dans des situations de la vie courante

- 2.3.1- Identifier les sources de revenus possibles pour satisfaire les besoins d'un ménage
- 2.3.2- Faire des choix pour répondre aux besoins de la vie courante
- 2.3.3- Gérer le budget d'un ménage

MIG2

Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- S'exprimer à travers des réalisations personnelles
- ▶ Objectif 2- Agir pour favoriser son équilibre personnel

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module doit permettre à l'apprenant de se construire en améliorant ses compétences en expression orale et écrite, ses compétences physiques et en les mettant en œuvre de manière efficace et pertinente dans des situations concrètes.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : S'exprimer à travers des réalisations personnelles

1.1- Lire pour se construire

- 1.1.1- Lire pour s'informer
- 1.1.2- Lire pour le plaisir et pour l'ouverture au monde et aux autres
- 1.1.3- Lire pour écrire

1.2- Ecrire sur soi, sur son expérience, sur le monde

- 1.2.1- Développer une opinion, une argumentation
- 1.2.2- Exprimer un sentiment, une émotion...
- 1.2.3- Raconter un événement, une histoire

1.3- Parler de soi et de son expérience

- 1.3.1- Partager ses expériences personnelles
- 1.3.2- Parler de soi dans son métier, dans sa pratique professionnelle

1.4- Réaliser une production personnelle pour s'exprimer

- 1.4.1- Réaliser une production personnelle dans une forme librement choisie
- 1.4.2- Présenter sa démarche, analyser ses objectifs et justifier ses choix

►Objectif 2 : Agir pour favoriser son équilibre personnel

Les trois sous objectifs visent à atteindre un équilibre personnel, en combinant les connaissances, les exigences professionnelles et la pratique des activités physiques et sportives, artistiques et d'entretien de soi (APSAES). L'articulation entre les apports de connaissances et les activités physiques pratiquées doit être privilégiée. La collaboration entre les enseignants de biologie-écologie et d'EPS est indispensable, la progression pédagogique et les contenus des deux disciplines devant être harmonisés.

2.1- Développer ses ressources motrices

- 2.1.1- Pratiquer, en s'engageant lucidement, différentes activités physiques et sportives
- 2.1.2- Enrichir sa motricité pour gagner en autonomie
- 2.1.3- Solliciter ses ressources motrices et affectives pour développer l'estime de soi et le plaisir de pratiquer

2.2- Appliquer les principes d'une hygiène de vie adaptée à un contexte donné

- 2.2.1- Repérer les facteurs agissant sur le mode de vie : sommeil, habitudes alimentaires, hygiène corporelle
- 2.2.2- Repérer les activités permettant le maintien de l'équilibre psychologique
- 2.2.3- Repérer les risques liés aux accidents corporels, aux bruits, à la pollution des milieux ambiants
- 2.2.4- Mettre en place des mesures simples de prévention permettant de favoriser une hygiène de vie adaptée à un contexte donné

2.3- Gérer son activité physique

- 2.3.1- Prendre en compte les indicateurs physiologiques et psychologiques
- 2.3.2- Assurer sa sécurité et celle des autres
- 2.3.3- Entretenir sa santé par la pratique raisonnée d'activités physiques et sportives, artistiques et d'entretien de soi (APSAES)

MIG3

Interagir avec son environnement social

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
- ▶ Objectif 2- Intégrer les normes et cadres de références propres à un collectif

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module doit permettre de sensibiliser l'apprenant à l'influence des relations sociales et lui apprendre à développer des capacités langagières, à repérer et intégrer les normes et cadres de son environnement social et professionnel, afin de comprendre les enjeux des relations entre les individus au sein d'un groupe et de savoir s'y positionner.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Adapter son langage et son comportement aux situations de communication

Il s'agit de développer des capacités langagières à travers l'enseignement du français (trois premiers sous-objectifs) et de la langue étrangère (quatrième sous-objectif). Ces capacités sont mises en œuvre dans des situations de communication sociales et professionnelles.

1.1- Renforcer la maîtrise de la langue française

- 1.1.1- Acquérir les mécanismes de la langue
- 1.1.2- Enrichir son vocabulaire

1.2- Comprendre des messages écrits et oraux

- 1.2.1- Saisir le sens global d'un message
- 1.2.2- Analyser la situation de communication
- 1.2.3- Rechercher, sélectionner et restituer l'information

1.3- Produire des messages, à l'écrit et à l'oral

- 1.3.1- Maîtriser son élocution et sa posture dans des situations de communication variées
- 1.3.2- Analyser la situation de communication
- 1.3.3- Reformuler brièvement un message lu ou entendu

1.4- Communiquer oralement en langue étrangère

- 1.4.1- Comprendre la langue orale : comprendre une intervention brève, claire et simple
- 1.4.2- S'exprimer à l'oral en continu : produire des énoncés simples
- 1.4.3- S'exprimer à l'oral en interaction dans des échanges courts et simples

►Objectif 2 : Intégrer les normes et cadres de références propres à un collectif

Il permet à l'apprenant de repérer et d'intégrer les normes et cadres de son environnement social et professionnel. Les trois sous-objectifs sont abordés à travers la pratique des activités physiques et sportives, artistiques et d'entretien de soi (APSAES). Ils permettent aussi l'articulation des exigences professionnelles et des connaissances en s'appuyant sur des situations concrètes. Ils sont prolongés dans le contexte de l'entreprise dans le cadre du module MP1.

2.1- Se positionner au sein d'un collectif

- 2.1.1- Intégrer son environnement culturel par la connaissance des différents statuts et rôles
- 2.1.2- Respecter les individus, accepter les différences

2.2- Respecter la règle dans son contexte d'application, de coopération ou d'opposition

- 2.2.1- Comprendre l'utilité de la règle
- 2.2.2- Comprendre et s'approprier des normes et des contraintes
- 2.2.3- Maîtriser ses réactions affectives

2.3- Contribuer au projet collectif

- 2.3.1- Exprimer sa position
- 2.3.2- Contribuer à une décision collective
- 2.3.3- Prendre, à son niveau, des responsabilités

MIP1

Insertion du salarié dans l'entreprise

Objectif général du module :

Identifier le cadre social, juridique et réglementaire de l'exercice de l'activité professionnelle pour pouvoir prendre des décisions raisonnées dans ses choix.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Identifier les règles de fonctionnement d'une structure
- ▶ Objectif 2- Caractériser les entreprises pourvoyeuses d'emplois
- ▶ Objectif 3- Repérer les éléments du contrat de travail et identifier les éléments du salaire
- ▶ Objectif 4- Se projeter dans le monde du travail
- ▶ Objectif 5- Identifier les caractéristiques d'un emploi de l'entreprise

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module, préparant à la capacité CG3 du référentiel de certification, a pour finalité de favoriser l'insertion de l'apprenant dans le monde du travail. Il doit permettre d'acquérir des repères juridiques et sociaux liés au monde du travail, d'identifier les droits et obligations liés à une situation de travail et de préparer l'insertion professionnelle.

Les expériences dans l'établissement permettent d'initier une réflexion sur les droits et les devoirs des personnes qui seront précisées et développées dans l'exercice de l'activité professionnelle dans l'entreprise. Il s'agit, à partir de situations concrètes, de visites en entreprise en partenariat avec les techniciens, d'appréhender le cadre de l'exercice de l'activité professionnelle pour pouvoir, à terme, y agir de façon responsable.

Les objectifs 1 à 3 permettent ainsi d'acquérir des règles de base du droit du travail dans un contexte économique et professionnel.

Les objectifs 4 et 5 permettent de réinvestir ces acquis pour se préparer à l'insertion professionnelle et analyser un poste de travail particulier. Cette analyse peut se construire tout au long du parcours de formation à partir de recherches documentaires complémentaires aux observations de terrain.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Identifier les règles de fonctionnement d'une structure

- 1.1- Identifier les différents acteurs de la structure
- 1.2- Intégrer le cadre et les règles en situation professionnelle
- 1.3- Se préparer à la période de formation en milieu professionnel

►Objectif 2 : Caractériser les entreprises pourvoyeuses d'emplois

- 2.1- Identifier les différentes formes d'entreprises ou d'organismes
- 2.2- Identifier les acteurs de l'entreprise
- 2.3- Identifier les partenaires extérieurs de l'entreprise

►Objectif 3 : Repérer les éléments du contrat de travail et identifier les éléments du salaire

- 3.1- Identifier les éléments clés du contrat de travail
- 3.2- Différencier les différents types de contrat de travail
- 3.3- Repérer les conséquences du contrat de travail
- 3.4- Identifier les éléments du salaire et les repérer sur le bulletin de paie

►Objectif 4 : Se projeter dans le monde du travail

- 4.1- Identifier les sources d'information pour trouver un emploi
- 4.2- Identifier les éléments clés d'une fiche de poste et/ou d'une offre d'emploi
- 4.3- Se préparer à répondre à une offre d'emploi

►Objectif 5 : Identifier les caractéristiques d'un emploi de l'entreprise

- 5.1- Décrire le contexte de l'entreprise
- 5.2- Identifier les fonctions et attributions
- 5.3- Repérer les atouts et les contraintes de l'emploi
- 5.4- Identifier les obligations et les droits du salarié dans le poste
- 5.5- Décrire les compétences requises
- 5.6- Déterminer les compétences à développer : formation et évolution de carrière
- 5.7- Prendre en compte les préoccupations liées au développement durable dans son activité

MIP2

Maintenance des matériels, équipements, installations et bâtiments spécifiques aux chevaux

Objectif général du module :

Effectuer des opérations de maintenance des matériels, des équipements spécifiques, des installations et des bâtiments liés aux chevaux, en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et le bien-être animal.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Acquérir des bases technologiques et réglementaires afin de pouvoir assurer la maintenance en sécurité des matériels, équipements, installations et bâtiments
- ▶ Objectif 2- Acquérir expérimentalement des repères scientifiques nécessaires à la réalisation des opérations de maintenance
- ▶ Objectif 3- Participer aux travaux de maintenance conditionnelle des matériels, installations et bâtiments
- ▶ Objectif 4- Réaliser les opérations de maintenance sur les équipements spécifiques aux chevaux (sellerie...)
- ▶ Objectif 5- Utiliser un tracteur et les machines associées dans le but de satisfaire aux activités en lien avec les chevaux en sécurité à partir de consignes

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Le module professionnel lié aux matériels, équipements, installations et bâtiments a pour finalité la maintenance conditionnelle de premier niveau, à partir de consignes, jusqu'à une certaine autonomie, des matériels et installations dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Il doit permettre aux apprenants :

- d'expliquer une action demandée à partir de leurs connaissances sur l'utilisation, la maintenance en sécurité des matériels, équipements, installations et bâtiments ;
- d'assurer la maintenance conditionnelle, à partir de consignes, des matériels, équipements, installations et bâtiments en sécurité et dans le respect des critères de durabilité.

Les matériels ainsi que les équipements spécifiques aux chevaux et à l'entraînement des cavaliers, les installations et bâtiments sont ceux liés à l'activité équestre pratiquée. Il convient donc de se rapprocher des disciplines techniques et professionnelles pour choisir les différents supports d'étude.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Acquérir des bases technologiques et réglementaires afin de pouvoir assurer la maintenance en sécurité des matériels, équipements, installations et bâtiments

1.1- Identifier les caractéristiques propres aux installations et bâtiments participant au processus de production

- 1.1.1- Repérer les principales caractéristiques et fonctionnalités des installations et bâtiments
- 1.1.2- Identifier les règles liées à la sécurité et au respect de l'environnement lors de l'utilisation des installations et bâtiments
- 1.1.3- Repérer les points d'entretien et de maintenance des installations et bâtiments

1.2- Se former à la sécurité afin d'assurer les tâches demandées en préservant son intégrité, celles des autres et celles des installations et bâtiments

- 1.2.1- Repérer sur un matériel, une installation et dans un bâtiment destiné à la production les points de dangerosité et les moyens pour prévenir les risques
- 1.2.2- Identifier les EPI (Equipements de Protection Individuels), les EPC (Equipements de Protection Collectifs) et les règles et préconisations d'usage
- 1.2.3- Participer à des actions de formation

►Objectif 2 : Acquérir expérimentalement des repères scientifiques nécessaires à la réalisation des opérations de maintenance

2.1- Décrire une installation électrique en relation avec l'activité professionnelle, à partir de l'observation des différents composants qui la constituent

- 2.1.1- Décrire les modes de production de l'énergie électrique en s'appuyant sur des dispositifs expérimentaux
- 2.1.2- Différencier le courant continu du courant alternatif
- 2.1.3- Décrire les effets du courant électrique
- 2.1.4- Identifier les grandeurs caractéristiques d'un circuit électrique à partir de l'observation de ses composants
- 2.1.5- Repérer, dans une installation, les dispositifs de sécurité électriques relatifs à la protection des personnes et des biens

2.2- Présenter des grandeurs caractéristiques des circuits hydrauliques en relation avec l'activité professionnelle

- 2.2.1- Acquérir les notions de débit et de pression d'un fluide
- 2.2.2- Mesurer un débit et une pression
- 2.2.3- Montrer l'influence de la variation du diamètre des organes sur le débit et la pression d'un fluide

2.3- Utiliser les produits chimiques destinés à l'entretien dans des conditions de sécurité, d'hygiène et de respect de l'environnement

- 2.3.1- Identifier les différents pictogrammes
- 2.3.2- Appliquer les règles de sécurité correspondantes

►Objectif 3 : Participer aux travaux de maintenance conditionnelle des matériels, installations et bâtiments

3.1- Se repérer dans un atelier

- 3.1.1- Identifier les sources de danger ainsi que les moyens de prévention et d'intervention associés
- 3.1.2- S'approprier l'espace en repérant la place de chaque outil, outillage, participant à la maintenance en identifiant leur(s) rôle(s) et leur(s) préconisation(s) d'usage
- 3.1.3- S'informer sur la collecte et l'élimination raisonnée des déchets

3.2- Se former au travail des métaux et plus généralement aux opérations de maintenance simples

- 3.2.1- Réaliser des pièces simples en utilisant les outils de base de travail des métaux
- 3.2.2- Utiliser un poste à souder à l'arc et oxyacétylénique
- 3.2.3- Réaliser des travaux de petite maçonnerie
- 3.2.4- Réaliser des petits travaux de plomberie et de changement de composants courants
- 3.2.5- Réaliser des dépannages électriques d'ordre domestique

3.3- Réaliser les opérations de maintenance conditionnelle en relation avec l'activité

- 3.3.1- Répondre à une consigne de maintenance en allant chercher des informations dans les documentations techniques correspondantes et en réalisant le travail demandé
- 3.3.2- Rendre compte à l'oral et/ou par écrit du travail réalisé et des difficultés rencontrées
- 3.3.3- Détecter un dysfonctionnement ou le risque de panne
- 3.3.4- Remiser le matériel en assurant sa pérennité
- 3.3.5- Participer à la collecte et à l'élimination raisonnée des déchets.

►Objectif 4 : Réaliser les opérations de maintenance sur les équipements spécifiques aux chevaux (sellerie...)

4.1- Réaliser des coutures sur un équipement en cuir

4.2- Réaliser des dérivetages et rivetages sur les équipements

4.3- Entretenir les équipements des équidés (sulky, sellerie...)

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 5 : Utiliser un tracteur et les machines associées dans le but de satisfaire aux activités en lien avec les chevaux en sécurité à partir de consignes

5.1- Réaliser l'entretien courant d'un tracteur ou d'un véhicule à moteur

5.2- Identifier les différents matériels associés à un tracteur, leur(s) caractéristique(s), rôle(s), préconisations d'emploi, règles de sécurité et points de maintenance

5.3- Réaliser les vérifications avant le départ d'un véhicule à moteur et des machines associées

5.4- Identifier les éléments constitutifs d'un poste de conduite et leurs fonctions

5.5- Atteler et dételer un tracteur et une machine associée en sécurité

5.6- Réaliser des travaux avec un tracteur et une machine associée en toute sécurité à partir de consignes

5.7- Rendre compte

MIP3

Techniques professionnelles

Objectif général du module :

Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques afin de mettre en œuvre les opérations techniques nécessaires à l'entretien et à la valorisation d'une cavalerie tout en préservant la santé du cavalier.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- : Acquérir des connaissances générales sur le cheval permettant de justifier les techniques mises en œuvre
- ▶ Objectif 2- Effectuer les soins quotidiens aux chevaux en organisant son travail, en respectant les règles de sécurité et en prenant en compte le bien-être animal
- ▶ Objectif 3- Expliquer sommairement les mécanismes fondamentaux de la nutrition et de la respiration des équidés et présenter succinctement la morphologie et la structure osseuse et musculaire
- ▶ Objectif 4- Décrire les principales règles d'hygiène pour préserver la santé du cavalier d'entraînement dans le cadre de l'exercice de sa profession

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module est centré sur l'acquisition de compétences professionnelles permettant aux apprenants d'intervenir auprès des chevaux conformément aux consignes données.

Dans le cadre de son travail, le lad-cavalier d'entraînement veille à l'alimentation et aux soins des équidés qui lui sont confiés. Il prépare et installe les équipements nécessaires à l'entraînement ou à la course pour lui-même et les chevaux qui lui sont confiés.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Acquérir des connaissances générales sur le cheval permettant de justifier les techniques mises en œuvre

L'enseignement de la biologie et de la chimie contribuent à l'atteinte de cet objectif.

- 1.1- Identifier et classer les races de chevaux
- 1.2- Décrire la morphologie du cheval, sa robe et ses marques distinctives
- 1.3- Présenter les caractéristiques de la perception chez les chevaux et les incidences sur le comportement
- 1.4- Présenter l'appareil locomoteur du cheval
- 1.5- Décrire le pied de l'équidé et les conséquences de son dysfonctionnement
- 1.6- -Apprécier le modèle et les différentes allures
- 1.7- Présenter l'appareil digestif et identifier les troubles digestifs
- 1.8- Identifier les principaux aliments et les régimes, le rationnement et les pathologies liées à l'alimentation
- 1.9- Acquérir des connaissances générales sur l'adéquation rations-besoins des équidés de compétition
- 1.10- Acquérir des connaissances générales sur la reproduction et ses conséquences sur la sélection
- 1.11- Présenter l'appareil circulatoire et respiratoire
- 1.12- Apprécier la bonne santé des équidés et participer à son maintien
- 1.13- Acquérir des connaissances générales sur la croissance et le développement du poulain
- 1.14- Présenter les besoins liés au travail musculaire (pathologie, indicateur de l'effort)
- 1.15- Acquérir des connaissances générales sur la réglementation du dopage
- 1.16- Repérer les tares et les vices rédhibitoires ou non des équidés
- 1.17- Citer les différents modes de vente et d'achat des équidés

►Objectif 2 : Effectuer les soins quotidiens aux chevaux en organisant son travail, en respectant les règles de sécurité et en prenant en compte le bien-être animal

- 2.1 Manipuler et intervenir sur le cheval
- 2.2 Préparer et distribuer l'alimentation aux chevaux
- 2.3 Apprécier l'état de santé des chevaux
- 2.4 Procéder aux interventions sanitaires
- 2.5 Mettre en œuvre les mesures d'hygiène
- 2.6 Participer à la conduite des activités de reproduction

►Objectif 3 : Expliquer sommairement les mécanismes fondamentaux de la nutrition et de la respiration des équidés et présenter succinctement la morphologie et la structure osseuse et musculaire

L'enseignement de la biologie contribue à l'atteinte de cet objectif

- 3.1- Décrire succinctement le mécanisme de la respiration pulmonaire et préciser la nature des échanges lors de la respiration cellulaire
- 3.2- Décrire la morphologie, la structure et le fonctionnement simplifié d'un muscle strié squelettique

►Objectif 4 : Décrire les principales règles d'hygiène pour préserver la santé du cavalier d'entraînement dans le cadre de l'exercice de sa profession

L'enseignement de la biologie contribue à l'atteinte de cet objectif

- 4.1- Identifier les règles d'hygiène de la vie quotidienne
- 4.2- Prévenir les conduites à risques
- 4.3- Prévenir les troubles musculo-squelettiques

MP4

Entraînement des équidés

Objectif général du module :

Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques afin de mettre en œuvre les opérations techniques nécessaires à la pratique d'une équitation professionnelle et d'effectuer les activités d'entraînement des chevaux sous les directives de l'entraîneur.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- : Effectuer les différentes activités d'entraînement des chevaux en organisant son travail, en respectant les règles de sécurité et en prenant en compte le bien-être animal
- ▶ Objectif 2- : Participer au transport des équidés en organisant son travail, en respectant les règles de sécurité et en prenant en compte le bien-être animal

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module est centré sur l'acquisition de compétences professionnelles permettant aux apprenants d'intervenir auprès des chevaux conformément aux consignes données.

Le lad-cavalier d'entraînement est responsable de la mise en œuvre des activités et des chevaux qui lui sont confiés dans le cadre du programme d'entraînement défini. Il organise son travail de manière autonome dans le respect strict des règles de sécurité, de la législation en vigueur et du bien-être animal. Il est partie prenante dans le transport des chevaux.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

► **Objectif 1 : Effectuer les différentes activités d'entraînement des chevaux en organisant son travail, en respectant les règles de sécurité et en prenant en compte le bien-être animal**

1.1- Pratiquer l'équitation en préservant son intégrité physique et le bien-être animal

1.2- Réaliser le travail quotidien du cheval selon le programme d'entraînement défini

1.2- Mettre en œuvre le programme de remise en forme du cheval

1.4- Participer à la présentation du cheval pour une épreuve et /ou une vente

1.5- Participer, le cas échéant, à une course

► **Objectif 2 : Participer au transport des équidés en organisant son travail, en respectant les règles de sécurité et en prenant en compte le bien-être animal**

2.1- Préparer le déplacement des chevaux selon les consignes données

2.2- Préparer les chevaux pour le transport

2.3- Conduire et/ou accompagner les chevaux pendant le transport

2.4- S'assurer des bonnes conditions d'hébergement et de sécurité de la cavalerie à l'arrivée

MIP

Objectif général du module :

Découvrir et réaliser des activités à partir de situations locales spécifiques et diversifiées en vue de répondre plus largement aux attentes des apprenants, aux besoins locaux et contribuer au développement et/ou à la mise en valeur du territoire des établissements

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Le MIP doit s'appuyer sur le référentiel professionnel et en particulier sur la fiche descriptive d'activités pour proposer aux élèves « Lad-Cavalier d'entraînement » des compléments de compétences dans le cadre d'enjeux locaux.

Le MIP relève du choix de l'équipe pédagogique s'appuyant sur des besoins ou une demande émanant de l'environnement professionnel de l'établissement ou dans le cadre d'une compétence particulière d'un enseignant, l'objectif de ce module étant de favoriser l'insertion de l'apprenant dans le contexte local.

Les équipes pédagogiques, au sein de leur environnement socioprofessionnel élaborent un projet de MIP selon les modalités de la note de service (à paraître). Dans le cadre des métiers du secteur des courses hippiques, on peut imaginer quelques exemples de modules apportant des compétences supplémentaires aux élèves et susceptibles de contribuer à une meilleure insertion professionnelle.

Quelques exemples de thèmes :

- maréchalerie
- découverte de races de chevaux particulières
- bourrellerie, sellerie, harnacherie
- secourisme équin
- éthologie, débouillage éthologique
- polyvalence dans une entreprise équestre
- ...

Les choix sont de la responsabilité des équipes dans la mesure où les activités prennent en compte les règles de sécurité.

L'établissement proposera l'enseignement de son MIP en fonction de sa formation et après avoir obtenu l'habilitation du DRAAF-SRFD.

APSAES	Activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi
CA	Conseil d'administration
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPTAV	Certificat d'aptitude au transport des animaux vivants
CCF	Contrôle certificatif en cours de formation
CEF	Conseil d'éducation et de formation
CG	Capacité générale
CP	Capacité professionnelle
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
EPC	Equipements de protection collectifs
EPI	Equipements de protection individuels
EPS	Education physique et sportive
EPT	Épreuve ponctuelle terminale
ESC	Education socioculturelle
FDA	Fiche descriptive d'activités
HG	Histoire géographie
LCE	Lad–Cavalier d'entraînement
LV	Langue vivante
MG	Module d'enseignement général
MIP	Module d'initiative professionnel
MP	Module professionnel
PSE 1	Premiers secours en équipe niveau 1
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SAU	Surface agricole utile
SESG	Sciences économiques, sociales et de gestion
SPS	Situations professionnelles significatives
STP	Sciences et techniques professionnelles
SSTA	Secouriste sauveteur au travail option métiers agricoles
STA	Sciences et techniques agronomiques
STE	Sciences et techniques des équipements
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TIM	Technologies de l'informatique et du multimédia
TP	Travaux pratiques

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Service de l'enseignement technique

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07SP

Juillet 2016